

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 Brumaire.

(Ère vulgaire)

Dimanche 2 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est *actuellement* établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, RUE DES MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## P R U S S E.

De Berlin, le 10 octobre.

Il est assez remarquable que depuis quelques campagnes les guerres du despotisme contre la liberté commencent toujours par être offensives, & se convertissent bientôt en défensives. C'est ce que la coalition a constamment éprouvé, c'est ce que notre cour éprouve elle-même dans ce moment. Nous avons marché fièrement sur Varsovie, dont la conquête devoit être la suite d'un coup de main, & voilà que les Polonois ont attaqué ou menacent toutes nos frontières. Vingt-huit bataillons & vingt escadrons vont se mettre en mouvement pour renforcer le cordon des troupes prussiennes, trop foible pour protéger ces mêmes frontières.

La Silésie exige sur-tout une protection d'autant plus grande que l'armée de Koszinsko semble marcher de ce côté; un autre corps de 18 mille Polonois se porte vers la Lithuanie, & les insurrections éclatent de tout côté dans nos provinces.

Les Polonois ont jeté une défaveur extrême sur les grands de leur pays, dont les cours co-partageantes espéroient beaucoup en faisant imprimer & répandre dans toute la république la liste de ces grands qui reçoivent des pensions ou des gratifications de notre cour ou de celle de Pétersbourg.

## I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Lugano, du 6 octobre.

Nos états d'Italie, entraînés de force dans la coalition, commencent à trouver leur situation insupportable; la plupart d'entr'eux, épuisés d'hommes & réduits à ne plus

faire que le très-petit commerce qu'il convient aux intérêts de l'Angleterre de leur laisser faire, soupirent après le retour de la paix.

La cour de Naples a promis un contingent de 16 mille hommes à l'armée projetée pour défendre la Lombardie; & comme la coalition exige impérieusement que ce contingent lui soit fourni, le cabinet napolitain a eu recours à une sorte de presse qui cause de grands murmures parmi le peuple. Les jeunes gens avoient espéré de se soustraire à la réquisition en se mariant; mais une loi nouvelle a décidé que les mariages contractés depuis la réquisition n'exemptoient point les jeunes époux d'être enlevés à leurs nouveaux ménages.

À Rome, qui est un vieux état célibataire, le gouvernement ne s'occupe guères du soin de faire des soldats; mais il se montre fort empressé de remplacer d'une manière quelconque l'argent dont les bulles, les dispenses & les annates lui formoient antérieurement une source abondante. Le moyen imaginé pour cela est aussi borné & immoral qu'il est inique & injuste. Le pape des croyans a ordonné par une loi, que tous les gages d'or & d'argent mis aux Monts-de-Piété, seront volés au profit du trésor pontifical, & fondus pour en faire des monnoies; & pour adoucir la rigueur de cette loi atroce, il est ordonné qu'on tiendra compte aux propriétaires de tels effets d'une légère indemnité pour la façon de leurs bijoux. On peut remarquer que cette indemnité, quelque légère qu'elle soit, absorbera le bénéfice d'une telle opération; mais aussi le gouvernement se contentera de se déclarer débiteur de la valeur & de la façon des effets d'or & d'argent envers les propriétaires, qu'on remboursera *au futur*.

La cour de Turin vient de se jeter, avec quelque satisfaction, dans les bras de ses alliés d'hiver, qui sont les neiges & les frimats. Elle croit que les montagnes qui

bordent les plaines du Piémont, lui donneront le temps de mieux calculer les avantages ou les désavantages de la guerre actuelle, & de mûrir le dessein où elle paroît être de se retirer de cette coalition funeste, qui lui coûte déjà la Savoie & Nice.

La cour de Toscane est dans des trances plus permanentes, malgré l'assurance qu'on lui donne que les levées en masse ordonnées dans le Milanais & dans le Mont-Ferrat vont former incessamment une armée de 40,000 hommes. On n'ignore pas ici que les forces françaises sont établies dans notre voisinage, & qu'aux premiers jours de la saison favorable aux opérations de guerre, elles se trouveront à portée de recevoir des renforts supérieurs à tout ce que l'Italie entière peut leur opposer.

Aussi ne parle-t-on par-tout dans ces contrées que de projets de paix, & de la nécessité où sont nos cours de peser les moyens d'y parvenir.

#### H O L L A N D E.

*Extrait d'une lettre particulière de la Haye, du 5 octobre.*

S'il faut en croire des bruits assez généraux, plusieurs villes de la Frise & de la Hollande attendent, avec une joie désespérante pour la cour stathoudérienne, la présence des républicains français. On ajoute qu'à Amsterdam, la milice bourgeoise a signalé déjà son patriotisme, en attaquant la garnison qui s'est peu défendue, & les gardes-du-corps du stathouder, qui ont beaucoup souffert de cette insurrection. Ensuite de ces événemens, les patriotes ont jetté la cocarde orange, ont arboré la cocarde tricolore & ont planté l'arbre de la liberté. Les partisans de nos despotes fuient de tous les côtés, & l'émigration est sur-tout considérable à Utrecht.

En! comment les partisans de la tyrannie pourroient-ils se croire en sûreté depuis qu'ils ont vu la stathoudérienne elle-même fuir à Brunswick? Cette femme orgueilleuse n'a pas osé se retirer auprès de Frédéric-Guillaume, son frère, qui calcule froidement à Berlin quels sont les états dont l'invasion pourra le dédommager ou l'indemniser des pertes qu'il a faites, en attaquant avec ses co-alliés un grand peuple libre.

Les suites de la guerre actuelle ont tout-à-fait desillé les yeux des peuples qui comptoient sur la protection ou sur l'alliance des gros despotes de la Germanie, ou même sur celles de l'Angleterre. L'oppression & l'esclavage sont les fruits amers & certains de ces traités de garantie dans lesquels les rois embarrassent leurs petit alliés; & ces alliés savent tous aujourd'hui que la liberté seule peut aggrandir leur force, & les mettre en mesure de résister aux vexations de toute espèce dont une alliance léonine les entoure.

#### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 6 brumaire, (27 octobre, v. st.)*

L'armée anglaise commandée par le duc d'York, & celle hollandaise aux ordres du prince héréditaire d'Orange, retranchés derrière Housden, Ravenstein, Grave, & Gennep, tâchent par ce moyen de défendre le passage de la Meuse & d'empêcher, s'il est possible, les républicains de pénétrer dans le cœur de la Hollande, par la Gueldre & la province d'Utrecht, comme le fit Louis XIV

au siècle passé. Outre cela, différens corps de troupes hollandaises se trouvent postés dans les environs de Bergue-op-Zoom, de Willemstadt & de Gertruydemberg, pour s'opposer à ce que les Français pénètrent de ce côté, pendant que leurs principales forces marchent vers Nimègue. Quant à la ville de Breda, comme elle se trouve réduite à ses seules forces, il arrive souvent que les républicains vont porter la terreur jusqu'à sous ses murs.

Le siège de Maëstricht se continue toujours avec autant de vivacité, que l'on peut en mettre dans l'attaque d'une place de cette importance. Les assiégeans après avoir achevé la seconde parallèle & l'avoir entièrement garnie de ses batteries, sont occupés en ce moment à construire la troisième, qui, probablement ne tardera pas à être achevée. La garnison fait encore de fréquentes sorties; mais elle finit toujours par être repoussée vigoureusement. Les autrichiens sur-tout, qui sont dans cette place & dans le fort Saint-Pierre, payent beaucoup plus de leurs personnes que les hollandais.

Le corps de troupes républicaines qui occupent les Ardennes, s'est porté dernièrement dans les environs d'Arlon, où il y a eu une affaire des plus vives entre elles & un corps d'autrichiens de la garnison de Luxembourg; commandé par le général Moitel. Dans cette occasion, après un combat assez meurtrier, l'ennemi a été mis en fuite, & on lui a fait plusieurs prisonniers.

Il est passé ces jours derniers par Wawre, un corps de troupes françaises destiné à aller renforcer l'armée qui fait le siège de Maëstricht. Il escortoit un convoi d'artillerie & de munitions de guerre de toute espèce, destiné pour le siège de cette place.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 12 brumaire.*

Conformément au décret de la convention, l'évacuation de la Conciergerie est terminée. Les prisonniers ont été transférés à la maison Duplessis, dite de l'Égalité, à l'exception des membres & agens du comité révolutionnaire de Nantes,

#### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

S A L L E D E L A L I B E R T É.

*Suite de la séance du 9 brumaire.*

*Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.*

Nodille, régisseur de fourrages, a déclaré qu'étant un jour chez Carrier, à Nantes, Lamberty dit à plusieurs généraux qui étoient dans l'appartement de ce représentant, en leur montrant la rivière: « Il y en a déjà passé 2,800. Un de ces généraux demanda ce que cela signifioit. Carrier répondit: « Eh, oui! 2,800 dans la baignoire nationale. (C'étoit en nivôse).

J'ai vu aussi en nivôse Lamberty & Fouquet conduire environ 500 hommes & 250 femmes, tous attachés. On me dit qu'on les conduisoit à Poëu. Il a ajouté qu'étant un jour chez Carrier pour des objets de sa mission, & refusant d'obéir aux ordres de Carrier, celui-ci voulut le sabrer; mais on lui enleva son sabre & on le jeta sur le lit. Le directeur de l'hospice révolutionnaire

enté que cette scene se passa en sa présence le jour même que Carrier vouloit aussi le jeter par la fenêtre.

Champenois a encore reproché à Carrier d'avoir dissout la société populaire de Nantes ; alors les sociétaires étant plus libres, eurent encore le courage de lutter contre la tyrannie, & d'envoyer au comité de sûreté générale des pieces relatives à ce représentant, qui, peu de tems après fut rappelé.

Affilé, le jeune, charpentier-marinier, a déclaré que, dans la nuit du 15 au 16 frimaire, étant de garde, Richard, sergent de la compagnie Marat, vint lui dire qu'on avoit besoin de lui pour une expédition secrete, pour une baignade ; on fit venir, a-t-il dit, une gabarre avec deux barges. Nous travaillâmes toute la nuit à la préparer, à clouer des planches, &c. ; l'expédition n'eut pas lieu. Le 17, je fus mandé au comité, où étoient, je crois, Grand-Maison, Goulin & Bachelier ; Carrier présidoit. Colas, lieutenant de port, Goulin, Bachelier, moi, &c. passâmes dans un cabinet : il y eut une conférence sur les moyens de préparer la gabarre ; Carrier & le comité m'ont toujours requis, au nom de la loi.

Ici, il a déposé ses réquisitions signées de plusieurs membres du comité). Peu de tems après le 17, Lamberty & Fouquet amenèrent les prêtres pendant la nuit, on les fit entrer dans la gabarre ; les charpentiers travaillèrent, & la gabarre fut engloutie. Il n'y avoit dessus cette gabarre que Fouquet, Lamberty, Foucant, Solivan & Gauthier. Le comité a requis les bateliers, & moi j'ai requis les charpentiers. Le comité m'a payé en trois fois environ 200 liv. J'ai contribué à trois noyades. Le président lui a observé qu'il paroît constant, par une déclaration en règle, qu'il y a eu quatre noyades ; la première de 58 personnes, la deuxième de 800 individus de tout âge & de tout sexe, sur deux bateaux, la troisième de 400 individus de tout âge & de tout sexe, la quatrième à bord de deux navires, & de 300 individus également de tout âge & de tout sexe.

Affilé a persisté n'avoir assisté qu'à trois noyades, notamment à celle du 24 au 25 frimaire, où l'on fit la même répétition qu'à la première. Il a affirmé que Grand-Maison lui avoit dit qu'il avoit coupé, avec son sabre, les bras des malheureux dont il a déjà été parlé, & qu'il leur avoit plongé son sabre dans le sein. (Nouveaux fremissemens d'horreur).

Bachelier a affirmé n'avoir point participé aux noyades. Quant à celle des prêtres, a-t-il dit, je me rappelle que Carrier vint au comité ; qu'il se retira au greffe, & qu'il y fut arrêté qu'on donneroit des ordres à Affilé ; que ces ordres furent délivrés ; mais qu'il ne croit pas les avoir signés.

On a donné lecture de ces ordres. Ils sont ainsi conçus :

*Au nom de la république.*

Le comité révolutionnaire autorise le citoyen Affilé, le jeune, charpentier, demeurant à Chesine, de requérir le nombre de charpentiers qu'il jugera nécessaire à l'exécution de la mission qui lui est confiée. Ce citoyen est requis d'y apporter la plus grande célérité, & de payer généralement les ouvriers qu'il y emploiera, si toutefois ils apportent dans leurs travaux tout le zèle & toute l'activité qu'ils méritent.

Nantes, 16 frimaire, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.

Signés, GOULLIN, BACHELIER, président, &c.

Le comité révolutionnaire autorise le citoyen Colas de prendre autant de barges ou autres embarcations qu'il jugera convenables pour l'opération dont il est chargé par le comité.

A Nantes, ce 17 frimaire, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.

Signés, GRAND-MAISON, L. NAUX, &c.

Le citoyen Affilé est requis de faire exécuter l'ordre donné par le comité au citoyen Colas ; enjoint à tous bangers d'obéir à la réquisition dudit Affilé, sous peine d'être déclarés mauvais citoyens.

A Nantes, le 17 frimaire, &c.

Signés, L. NAUX, BOLOGNIEL, GOULLIN, &c.

Affilé a déclaré que Carrier lui avoit ordonné, au nom de la loi, d'obéir en tout à Colas.

*Séance du 10 brumaire.*

Affilé a continué sa déclaration ; il a dit que, le 8 nivôse, Fouquet lui ordonna de se rendre chez Marie, marchand de bateaux, pour lui demander les deux qu'il lui avoit promis, ainsi que des charpentiers : il m'en procura quatre, a-t-il dit, pour faire les soupapes, &c. & des mariners pour faire descendre les bateaux en face de l'entrepôt.

Fouquet s'y trouva & m'ordonna d'aller chercher des cordes pour amarrer les prisonniers, & de crampons de fer pour attacher les cordes aux fonds des bateaux.

Pendant que j'étois chez le cordier, on faisoit la soupape. A mon retour, Fouquet dit : « Tenez-vous prêts, ce soir ils seront embarqués, & à neuf heures du soir, ces malheureux furent conduits de l'entrepôt aux bateaux ; au nombre d'environ cinq cents. Les soldats de la compagnie Marat les dévalisaient à bord, & les mariners les pilloient encore à fond de cale, pendant que Fouquet me menaçoit de me noyer, comme les autres, si je n'obéissois pas, & ses réquisitions étoient toujours au nom de la loi.

Deux batelets étoient attachés à chaque gabarre : on leur fit prendre le large, la soupape s'ouvrit, les sabords furent levés, les prisonniers criaient miséricorde, pendant que ceux qui étoient sur le pont s'élançerent dans les batelets, & que, dans leur désespoir, les victimes s'écrioient : Sautons aussi dans leurs batelets, & ils périrent avec nous. Mais ceux qui voulurent le tenter, furent repoussés à coups de sabre. Chevalier, Hocnard, Fouquet & Lamberty étoient les principaux acteurs de cette tragédie.

Après cette expédition, nous nous rendîmes, a continué Affilé, chez la Thomas, aubergiste, où les effets de ces malheureux avoient été déposés : on les porta ensuite chez Sécher, tonnelier, où il furent déposés.

J'avois été payé pour les frais de la deuxième & troisième noyade ; mais ceux de la première ne l'étoient pas, parce que le comité avoit prétendu que ceux qui avoient enlevé la masse devoient payer. Lamberty me conseilla de m'adresser à Carrier, & Carrier me fit payer.

Je rencontrai Bologniel, à qui je fis part de ce qui m'avoit été dit par Carrier : viens au comité, me dit-il, & tu seras payé. Solivan étoit présent à la noyade des prêtres ; Goulin se trouva à celle du Bouffay ; ainsi que René Naux & Grand-Maison. Ici Vic & Chartier se sont plaints de se trouver au nombre des accusés, attendu, ont-ils dit, qu'ils n'ont participé à aucune des noyades.

Le président leur a répondu que le tribunal cherche

à connaître la vérité, & non des coupables, & que justice sera rendue à qui il appartient.

Plusieurs témoins ont rendu un témoignage favorable à ces deux accusés. Chauv s'est écrié : tant que Carrier ne sera pas ici, il pourra payer des témoins ; & ceux qu'il ne paiera pas, n'oseront parler.

Affilé a encore donné d'autres détails sur les noyades. Etant à bord, pendant deux nuits & deux jours, sans pouvoir sortir, il a néanmoins trouvé le moyen de procurer des secours à des femmes qui mouraient de faim. C'est-là qu'il assure avoir vu Lamberty emmener la femme de chambre d'une belle comtesse, & qu'il vint rechercher cette dernière le lendemain.

Il a de plus ajouté que le comité avait payé deux gabarres ; mais qu'il ignoît qui avait payé les bateaux.

Bologniel a répondu ne connaître de noyade que celle du Bouffay. Sur l'observation qu'il y a eu trois mémoires payés par le comité, & qu'il avait invité le témoin à s'y rendre, pour y être également payé des frais de la première noyade ; il a répliqué qu'il croyait que ces mémoires étoient pour payer les gabarres employées par Fouquet & Lamberty. Perrochaux est convenu les avoir payés de l'avis de ses collègues.

Bachelier, comme dans la séance précédente, a insisté sur la présence de Carrier. Il a représenté que de lui seul partoient les ordres suprêmes ; que le comité lui a obéi comme à une autorité légitime ; que le comité ne devoit paroître dans les débats que pour rendre compte des ordres donnés par celui qui doit se justifier. Carrier lui-même vint au comité, a-t-il ajouté, & ordonna que le comité fit les réquisitions, dont hier on donna lecture.

Il a rappelé que ce fut à cette époque que Carrier donna à Lamberty l'ordre signé par lui, & qui a été joint au procès ; qu'il est donc nécessaire de suspendre les débats, afin que, pendant ce temps, le comité puisse donner une juste idée des opérations de Carrier.

Le président a répondu que le tribunal fait le procès aux accusés présents, & les débats ont continué.

( La suite à demain ).

### CONVENTION NATIONALE.

Présidence de PRIEUR ( de la Marne ).

Séance du 11 brumaire.

La commission des vingt-un, chargée de faire un rapport sur Carrier, écrit que Bonnet, de l'Aude, l'un de ses membres, n'a pas paru encore, & qu'ainsi le travail de la commission se trouve suspendu. — Sur la motion de Beissy-d'Anglas, l'on décrète qu'un huissier se transportera sur-le-champ au domicile de Bonnet pour s'informer des motifs de l'absence de ce membre.

Une heure après, l'huissier chargé de l'exécution du décret, vient rapporter que le portier de la maison où réside Bonnet, lui a dit que ce représentant étoit parti en mission pour surveiller une manufacture de papiers, & qu'on l'attendoit ce soir ou demain au plus tard.

Ricord invite la convention à prendre un parti décisif sur ces difficultés qui peuvent se renouveler souvent & paralyser la commission. « Il y aura toujours quelques

membres absens, dit-il ; je demande que la commission puisse opérer avec les deux tiers de ses membres ». — Cette motion est vivement applaudie.

Par addition à la motion de Ricord, Goupilleau, Fontenay, propose de décréter que la commission inscrie sur son procès-verbal les noms des membres présents aux délibérations.

Un autre opinant demande que l'on porte aux trois quarts le nombre des membres dont la commission devra être formée pour délibérer.

Duhem combat toutes ces propositions : il observe qu'un décret a été rendu hier, qui astreint la commission à travailler qu'avec la totalité de ses membres : il pense que ce décret doit être maintenu, & qu'il suffit de s'enquérir des motifs de l'absence de quelques membres de la commission, afin que la convention, dans le cas où elle ne connoitroit la validité de ces motifs, pût procéder à leur remplacement.

Le plan de Duhem ne tendroit à rien moins qu'à rendre l'affaire presque interminable, en amenant une série d'appels nominaux pour le remplacement des membres qui par de bonnes ou de mauvaises raisons, ne voudroient pas coopérer aux travaux de la commission.

Après quelques débats, la convention, dérogeant à son décret d'hier, décrète que la commission pourra délibérer au nombre de 17, & que le procès-verbal de ses délibérations contiendra les noms des membres présents.

Un citoyen fait hommage d'une traduction de l'adresse au Peuple Français, en langue arabe. — Mention honorable.

Les quatre citoyens qui composeront le conservatoire des arts & métiers, sont : Vandermonde, Leroi & Contat, démonstrateurs, & Beuvelot, dessinateur.

Charles Duval présente la rédaction du procès-verbal de la séance permanente du 9 thermidor. — Avant d'adopter ce travail, la convention croit devoir en ordonner l'impression & la distribution aux membres.

La lecture d'une adresse de félicitation envoyée par la commune de Duné-Libre, donna occasion de demander que cette commune reprenne le nom de *Dunkerque*. Un membre généralise cette proposition pour toutes les communes qui ont changé de noms. — Le comité de division fera un rapport à cet égard.

Une femme a été condamnée à mort par le tribunal criminel du département de l'Orne ; s'étant déclarée enceinte, l'exécution du jugement a été suspendue : pendant ce délai, un citoyen fortement persuadé de l'innocence de la condamnée, s'est mis à recueillir ses preuves justificatives, il a entrepris un voyage pour se procurer les pièces principales. Depuis son départ, l'on n'a pas entendu parler de lui ; on le croit assassiné par les chouans : cependant le terme fatal approche où la condamnée doit subir son jugement. La société populaire d'Alençon prie la convention d'accorder un sursis. — Renvoyé au comité de législation.

Les comités d'instruction publique & des finances sont chargés de prendre des mesures pour que les instituteurs des écoles primaires de Paris soient payés de ce qui leur est dû.